



Service public fédéral
Mobilité et Transports

Demande d'un permis de conduire provisoire catégorie B – M18 - M36 - M12

JE SOUSSIGNE(E)

Voir verso et compléter

A REMPLIR PAR L'AUTORITE

Nom et prénom :	
Date et lieu de naissance :	
N° Registre national :	
Adresse (rue, n°, boîte) :	
Code postal + commune :	

PERMIS DE CONDUIRE PROVISOIRE		
Cat. : B		
<input type="checkbox"/> M18	<input type="checkbox"/> M36	<input type="checkbox"/> M12
N°		
Délivré le		
Le préposé		

sollicite l'octroi d'un permis de conduire provisoire pour la catégorie [1]:

<input type="checkbox"/> B M18 – Sans guide avec certificat d'aptitude

<input type="checkbox"/> B M36 – Avec guide

<input type="checkbox"/> B M12 – Avec guide avec certificat d'enseignement

Fait à Oupeye

Le 16 septembre 2021

Signature du demandeur

A REMPLIR PAR LE CENTRE D'EXAMEN

Attestation de réussite ou d'exemption de L'EXAMEN THEORIQUE [2]	Certificat d'aptitude ou de formation	Résultat du TEST DE LECTURE [3]
Centre d'examen/n° de dossier	Centre d'examen/Autoécole	<input type="checkbox"/> Satisfait
Date :	Date :	<input type="checkbox"/> Non satisfait [4] SCEAU

GUIDE 1 (à remplir si le candidat sollicite un modèle M36 ou M12)

Nom et prénom :	
Date de naissance :	N° Registre national :
Code postal + commune :	
N° de permis de conduire :	
Catégorie B obtenue le :	
Date :	Signature du guide :

Je déclare ne pas avoir été déchu du droit de conduire endéans les 3 ans précédant la présente demande [5]

GUIDE 2 (à remplir si le candidat sollicite un modèle M36 ou M12)

Nom et prénom :	
Date de naissance :	N° Registre national :
Code postal + commune :	
N° de permis de conduire :	
Catégorie B obtenue le :	
Date :	Signature du guide :

Je déclare ne pas avoir été déchu du droit de conduire endéans les 3 ans précédant la présente demande [5]

[1] Cochez la(les) case(s) adéquate(s)

[2] L'exemption de cet examen est attestée par l'autorité

[3] Sans objet pour les titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis de conduire provisoire

[4] Voir le verso cadre III

[5] Toute fausse déclaration entraîne la nullité du permis de conduire provisoire demandé

I. Je soussigné(e) déclare:

1. si je suis candidat au permis de conduire des catégories AM, A1, A2, A, B, B+E, avoir pris connaissance du dépliant reprenant les normes médicales minimales concernant l'aptitude physique et psychique à la conduite d'un véhicule à moteur et les avoir comprises.
2. avoir pris connaissance de l'article 24 de la loi relative à la police de la circulation routière qui impose la restitution du permis de conduire à l'autorité qui l'a délivré lorsque l'aptitude physique ou psychique ne répond plus aux normes médicales minimales.

Date : Signature :

II. DÉCLARATION CONCERNANT L'APTITUDE PHYSIQUE ET PSYCHIQUE GÉNÉRALE

(uniquement pour les candidats au permis de conduire des catégories AM, A1, A2, A, B, B+E)

Je soussigné(e) déclare:

1. ne pas avoir ou avoir eu de pertes de conscience brutales de courte ou de longue durée, de vertiges, de besoins exagérés de sommeil pendant la journée, de diminution de conscience, d'épilepsie, d'affection ou d'intervention cérébrale ou crânienne, de paralysie, de sautes d'humeur, de troubles de l'équilibre et de la coordination, d'affection évolutive, de troubles importants du comportement, des facultés de jugement, de perception et d'adaptation, des réactions psychomotrices ;
2. ne pas être ou avoir été en traitement pour une affection psychique ;
3. disposer de l'usage normal des doigts, des mains et des bras, des pieds et des jambes et des articulations correspondantes ;
4. ne pas être ou avoir été en traitement pour une affection du cœur et des vaisseaux sanguins, du rythme, de la conduction et de la tension artérielle ou ne pas avoir subi une opération du cœur ;
5. ne pas souffrir de diabète ;
6. ne pas être dépendant de l'alcool ou/et de drogues ;
7. ne pas consommer ou ne pas être dépendant de médicaments, d'insuline, d'antidépresseurs, d'antiépileptiques, d'antihistaminiques, de stimulants et autres substances qui peuvent influencer la conduite ;
8. ne pas souffrir d'affections graves au foie ou aux reins ;
9. ne pas avoir d'autres anomalies, maladies ou implants qui, sans adaptations spécifiques, gênent ou compliquent la conduite d'un véhicule à moteur.

Je certifie que cette déclaration est vraie et sincère.

Date : Signature :

Le candidat qui estime ne pas pouvoir signer cette déclaration, doit se faire examiner par un médecin de son choix qui sollicite les avis nécessaires conformément aux dispositions de l'annexe 6 de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire et délivre l'attestation visée à l'annexe 6, VII.

III. DÉCLARATION CONCERNANT LES FONCTIONS VISUELLES

(uniquement pour les candidats au permis de conduire des catégories AM, A1, A2, A, B, B+E)

Je soussigné(e) déclare :

1. disposer, avec ou sans l'aide d'une correction optique (lunettes ou lentilles de contact), d'une acuité visuelle suffisante, y compris de nuit ;
2. ne pas être ou avoir été en traitement chez un ophtalmologue pour une maladie des yeux ;
3. ne être atteint d'un défaut ou d'un rétrécissement du champ visuel .

Je certifie que cette déclaration est vraie et sincère.

Date : Signature :

Le candidat qui estime qu'il ne peut pas signer cette déclaration OU QUI NE SATISFAIT PAS AU TEST DE LECTURE, doit se faire examiner par un ophtalmologue de son choix qui délivre l'attestation visée à l'annexe 6, VIII de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.

IV. DÉCLARATION RELATIVE À L'ABSENCE DE DÉCHÉANCE DU DROIT DE CONDUIRE

Je déclare ne pas être déchu du droit de conduire un véhicule de la catégorie sollicitée et avoir réussi, le cas échéant, les examens de réintégration dans le droit de conduire.

Date : Signature :

V. AVERTISSEMENT

Quiconque a fait une fausse déclaration en vue d'obtenir un permis de conduire ou un permis de conduire provisoire est puni d'un emprisonnement de quinze jours à six mois, d'une amende de 200 à 2.000 EUR (augmentée des décimes additionnels) ou d'une de ces peines seulement. En outre, le juge peut prononcer une déchéance du droit de conduire soit à titre définitif, soit à titre temporaire pour une durée de huit jours au moins et cinq ans au plus ; cette déchéance peut être assortie d'examen(s).

VI. APPLICABLE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE

La demande de permis de conduire dûment complétée et signée par l'intéressé et munie des attestations requises doit être présentée à l'administration communale accompagnée du document d'identité. Ou la photo du Registre national est utilisée ou une photo de 35 mm sur 45 mm prises de face, d'exécution récente, doit être présentée. Pour des raisons médicales ou religieuses, dûment justifiées, une photographie où la tête est couverte peut être admise à la condition que le visage, c.-à-d. le front, les joues, les yeux, le nez et le menton, soient entièrement découverts.

VII. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Les données collectées à l'aide de ce formulaire seront traitées pour la gestion des permis de conduire et titres qui en tiennent lieu par et sous la responsabilité de l'état belge représenté par le ministre ayant la sécurité routière dans ses attributions, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire. Si vous désirez prendre connaissance des données qui vous concernent et demander, le cas échéant, la rectification de celle-ci, adressez-vous à la Direction générale Transport routier et Sécurité routière – Service permis de conduire – City Atrium, Rue du Progrès 56, 1210 Bruxelles.

VIII. DÉCLARATION RELATIVE À L'UTILISATION DE LA PHOTOGRAPHIE ET DE LA SIGNATURE

Je soussigné(e) autorise l'utilisation de ma photographie et de ma signature contenues dans le Registre des cartes d'identité ou dans le Registre des cartes d'étranger.

Date : Signature :